

Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH)



Allégations de violences sexuelles, d'avortements forcés et de
marchandages sexuels à l'*Académie Camp Nou* : Le RNDDH exige une
enquête judiciaire sérieuse

21 mai 2020

SOMMAIRE

	Pages
I. Introduction	3
II. Méthodologie	3
III. Présentation de la <i>Fédération Haïtienne de Football</i> et de l' <i>Académie Camp Nou</i>	4
IV. Saisine du RNDDH	5
V. Déclaration des membres de la FHF	6
VI. Déclarations du responsable de confinement de l' <i>Académie Camp Nou</i>	7
1. <i>Sur la manifestation réalisée à l'Académie Camp Nou</i>	7
VII. Déclarations des jeunes filles athlètes rencontrées à l' <i>Académie Camp Nou</i>	8
VIII. Déclarations d'une ancienne joueuse de football	8
IX. Déclarations des journalistes sportifs	9
X. Déclarations de responsables de clubs de football	10
XI. Commentaires et Recommandations	11

I. INTRODUCTION

1. Le 30 avril 2020, un journal d'Angleterre, *The Guardian*, a publié un article dans lequel il a dénoncé des agressions sexuelles subies par des jeunes filles en formation à l'*Académie Camp Nou* en Haïti. Le président de la *Fédération Haïtienne de Football* (FHF) Yves JEAN BART alias Dadou JEAN BART est indexé.

2. Il s'en est suivi un énorme tollé à la suite duquel, le 2 mai 2020 dans une note de protestation signée par le président de la FHF lui-même, la Fédération a informé le public avoir sollicité du *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH), la diligence d'une enquête sur des allégations de violences sexuelles portées contre le président. Ce dernier en a profité pour affirmer se mettre à la disposition de la justice pour que toute la lumière soit faite autour de ces allégations.

3. Le RNDDH, particulièrement interpellé par ce dossier impliquant des mineures et des jeunes adultes, a diligenté une enquête du 6 au 20 mai 2020. Il se propose de partager avec ceux et celles intéressés par la question, les conclusions de ses investigations.

II. METHODOLOGIE

4. Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH s'est entretenu avec *vingt-six* (26) personnes dont *sept* (7) ont requis l'anonymat.

Deux (2) membres de la *Fédération Haïtienne de Football* (FHF) :

- Yves JEAN BART alias Dadou JEAN BART, président de la FHF
- Monique ANDRE, membre du Comité exécutif de la FHF

Un (1) responsable de l'*Académie Camp Nou*

- Webens PRINSIME, alias Itala, entraîneur, professeur d'espagnol et responsable de confinement à l'*Académie Camp Nou*

Quatre (4) jeunes filles en formation à l'*Académie Camp Nou*

Trois (3) responsables d'associations et d'écoles de football

- Christopher ELOY, directeur technique de l'*Ecole de Football d'Aquin* (EFA), entraîneur national de la FHF depuis en 2013 et responsable de l'académie de football de la FHF d'Aquin ;
- Jean Michel MILIEN, président de l'*Académie de Football d'Aquin* (AFA), professeur d'éducation physique et entraîneur ;
- Valéry VOLCY, secrétaire général de l'*Association Sportive du Sud-Est* (ASSE) et président de *Jacmel Association de Football* (JAF).

Trois (3) responsables et un (1) ancien responsable de clubs de football mixtes

- Jean Carlos DERILUS, administrateur de *Valencia FC de Léogâne* ;
- Guy LAROCHE, ancien président de l'équipe féminine de football *Amazones* et ancien candidat à la présidence de la FHF ;
- Louidy JEAN MARC alias Pachou, entraîneur de *Victoria FC* ;
- Molière JEAN PIERRE, Conseiller à l'*Acaona Football Club*.

Une (1) ancienne joueuse de football

- Yvrose EDMOND, ancienne joueuse de football

Quatre (4) journalistes sportifs

- Ginadelle AUGUSTIN, ancienne joueuse de football de l'équipe *Surprise de Jacmel* et journaliste sportive ;
- Esdras CLERCIDOR, journaliste sportif à *Vision 2000* ;
- Jean Vius Stéphane JEAN, journaliste de *Vision 2000* ;
- Romain MOLINA, journaliste.

III. PRESENTATION DE LA FEDERATION HAÏTIENNE DE FOOTBALL ET DE L'ACADEMIE CAMP NOU

5. La *Fédération Haïtienne de Football* a été créée en avril 1904¹. Elle regroupe *trois cent quarante (340)*² clubs de football, localisés dans les *dix (10)* départements géographiques du pays. Parmi eux on retrouve *vingt-deux (22)* clubs de football féminin.

6. Depuis 1993, la FHF est membre de la *Fédération Internationale de Football Amateur (FIFA)*. Elle est aussi membre de la *Confederation Of North, Central American and Caribbean Association Football (CONCACAF)*.

7. En octobre 2012, une école de football a été créée en Haïti. Elle accueille des mineurs-es et des jeunes adultes et propose un programme scolaire footballistique. Elle a été mise sur pied avec l'appui financier de bailleurs étrangers.

8. *Sept (7)* groupes de mineurs-es et de jeunes adultes sont en formation continue à l'*Académie Camp Nou*. Il s'agit de *quatre (4)* groupes de filles U13, U15, U17, U20 et de *deux (2)* groupes de garçons U17 et U14. Il existe enfin *un (1)* groupe dénommé Senior qui est constitué de jeunes en attente de stage dans des clubs de football.

¹ <https://www.fhfhaiti.com/about.htm>

<https://fr.fifa.com/associations/association/hai/>

² <https://haititempo.com/election-fhf-les-20-delegues-connus/>

IV. SAISINE DU RNDDH

9. En date du 10 mars 2020, le RNDDH a reçu de la Fédération Haïtienne de Football (FHF) une lettre signée par le secrétaire général, Carlo MARCELIN, et dont la teneur est ainsi présentée :

« Croix des Bouquets, le mardi 10 mars 2020

Monsieur Pierre Espérance
Directeur Exécutif
RNDDH

Monsieur le Directeur,

Comme vous avez dû l'apprendre ces dernières décennies le développement des joueurs de football commence à un très jeune âge afin de les amener à un niveau technique, physique et tactique très élevé pour produire des spectacles chaque jour de plus grande qualité.

Notre Fédération longtemps en retard dans cette formation précoce a mis les bouchées doubles ces dernières années pour combler son retard d'où la multiplication des écoles et académies de football à travers le pays accueillant et formant des jeunes pour plus de performances de qualité.

Pour accentuer ce travail et permettre aux jeunes haïtiens d'élever encore plus leur niveau de jeu depuis 2011 dans la foulée de la Sympathie qui a entouré le football après le séisme du 12 janvier, nous avons ouvert une académie qui accueille en formation d'élite de jeunes haïtiens des deux sexes dès l'âge de 11-12 ans dans une infrastructure aménagée au centre FIFA goal de la Croix des Bouquets que les Donateurs allemands ont baptisé CAMP NOU.

Progressivement CAMP NOU prend de la notoriété au point qu'Haïti présente dans les compétitions internationales des équipes de haut niveau réalisant des performances de grande qualité qui ont fait honneur au pays qui rivalise avec les riches puissances régionales.

Ces performances ont attiré les projecteurs sur CAMP NOU avec surtout des commentaires très élogieux ; malheureusement ces derniers temps un journaliste français choisissant la destruction de santé de notre football parmi une des institutions à détruire s'acharne sur notre association et sa dernière cible est CAMP NOU en y faisant un repaire d'abus sexuels attaquant ainsi un des Fleurons du sport pays.

Sachant que la désinformation se combat par l'information et surtout rassurer les parents, notre bailleur de fonds, la nombreuse famille du football, la communauté nationale en général et que pour nous comme pour la FIFA c'est « zéro tolérance » sur ce thème, nous avons décidé de solliciter votre institution et sa section de protection des enfants dont la rigueur, l'expérience, l'indépendance sont proverbiales à ouvrir une enquête sur nos structures pour faire luire la vérité et préserver la réputation d'une structure qui fait honneur à notre communauté et d'une grande utilité pour le pays.

Nous vous remercions déjà et tout en vous assurant de notre total appui pour effectuer votre travail avec impartialité et avec éventuellement les recommandations nécessaires, nous vous prions d'agréer l'expression de notre très vive gratitude.

Carlo Marcelin
Secrétaire Général

Allégations de violences sexuelles, d'avortements forcés et de marchandages sexuels à l'Académie Camp Nou : Le RNDDH exige une enquête judiciaire sérieuse

Copie :

Madame Fatma Samoura, Secrétaire général de la FIFA
Monsieur Victor Montagliani, Président de la CONCACAF »

10. Plus d'un (1) mois plus tard, soit le 30 avril 2020, le journal anglais *The Guardian* a publié un article dans lequel Yves JEAN BART, président de la *Fédération Haïtienne de Football (FHF)*, a été pointé du doigt. Il y est fait état d'abus sexuels et d'exploitation des corps des jeunes filles qui sont en formation à l'*Académie Camp Nou*.

11. Selon cet article, depuis plusieurs années, le président Yves JEAN BART viole les jeunes filles du centre. La stratégie d'approche est d'identifier la victime, de passer par une dame qui travaille au centre, chargée d'informer la victime que sous peu, elle sera renvoyée. La fille paniquée est alors conseillée par la dame en question, d'avoir des relations sexuelles avec Yves JEAN BART en vue de garder sa place.

12. Parmi les victimes, au moins deux (2) ont dû avorter.

13. Cet article a d'autant plus attiré l'attention du RNDDH que dans la lettre reçue de la Fédération, aucune des accusations portées à l'encontre de Yves JEAN BART n'apparaissait et que, ce sont les précisions dudit article qui ont permis au RNDDH d'orienter son enquête.

V. DECLARATION DES MEMBRES DE LA FHF

14. Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH s'est entretenu avec le principal concerné, le président de la FHF Yves JEAN BART alias Dadou JEAN BART. Il a été réélu le 2 février 2020 avec son cartel, pour un sixième mandat de quatre (4) années.

15. Yves JEAN BART a d'entrée de jeu affirmé ne pas avoir été étonné des accusations portées à son encontre dans l'article du journal *The Guardian*. En effet, un (1) mois avant sa publication, il avait reçu un questionnaire du journal, relatif aux faits qui lui sont reprochés. Cependant, il estime que les réponses qu'il a données n'ont pas été prises en compte.

16. Il a aussi affirmé qu'en janvier 2020, le journaliste Molina ROMAIN a publié une vidéo sur *YouTube* dans laquelle il dénonçait la mauvaise gestion de la *Fédération Haïtienne de Football (FHF)*, la dilapidation des fonds alloués à la FHF par la FIFA ainsi que le mauvais entretien du centre.

17. Le journaliste Molina ROMAIN n'étant jamais venu en Haïti, le président estime que ses dires sont alimentés par des personnes qui n'ont aucun intérêt pour le football mais qui voudraient utiliser la FHF et l'*Académie Camp Nou* à des fins politiques. De plus, le fait par la FHF de recevoir un million cinq cent mille (1.500.000) dollars américains chaque année constitue, selon Yves JEAN BART, l'une des raisons pour lesquelles la FHF intéresse autant ceux qui veulent la diriger.

18. Yves JEAN BART estime que les dénonciations faites par le journal anglais *The Guardian* n'ont aucun fondement. Il n'y a jamais eu de telles actions au niveau du centre.

19. Il admet cependant qu'en 2000, il s'était rendu en *République dominicaine* où il a rencontré une ancienne joueuse d'*Anacaona Football Club* avec laquelle il a eu une fille.

20. Yves JEAN BART a déjà pensé à se retirer de la FHF cependant, tenant compte des vautours qui tournent autour de la Fédération, il hésite à partir parce qu'il croit que celle-ci tombera alors entre des mains politiques. C'est, selon lui, le centre de formation qui risque de subir de ces changements.

21. Le 18 mai 2020, une plainte a été déposée à Paris, en France, par les avocats d'Yves JEAN BART contre le journaliste Molina ROMAIN.

22. Monique ANDRE, membre du comité exécutif de la FHF, jointe au téléphone, a affirmé n'avoir pas grand-chose à dire concernant les accusations portées contre le président de la Fédération, vu qu'elle n'a jamais entendu parler de comportements déplacés de ce dernier vis-à-vis des jeunes filles du centre.

23. Toutes les démarches du RNDDH en vue de rencontrer le secrétaire général Carlo MARCELIN qui avait signé la lettre de la FHF, sollicitant une enquête de l'organisation, se sont révélées vaines.

VI. DECLARATIONS DU RESPONSABLE DE CONFINEMENT DE L'ACADEMIE CAMP NOU

24. Le RNDDH s'est entretenu avec Webens PRINSIME alias Itala. Il affirme qu'il travaille au centre depuis *trois* (3) ans. Cependant, depuis la propagation de la Covid-19, il est responsable de confinement, un poste provisoire créé pour mieux gérer la maladie.

25. D'entrée de jeu, il a affirmé au RNDDH ne pas vouloir se positionner par rapport aux accusations faites à l'encontre du président Yves JEAN BART. Cependant, selon lui, ces accusations risquent d'avoir des impacts sur les jeunes actuellement en formation au centre.

26. Il n'écarte pas la possibilité que les allégations d'abus et d'agressions sexuels soient dues à un problème d'ordre politique qui n'a rien à voir avec le football car depuis *vingt* (20) ans, Yves JEAN BART est réélu à chaque fois à la tête de la FHF.

1. *Sur la manifestation réalisée à l'Académie Camp Nou*

27. Webens PRINSIME alias Itala a affirmé qu'il n'avait aucune idée de la préparation de la manifestation réalisée à l'*Académie Camp Nou*, le 4 mai 2020, en soutien au président de la FHF Yves JEAN BART.

28. Selon lui, il a été décidé d'organiser un tournoi entre les jeunes filles, en vue de les encourager à maintenir la forme et à se concentrer pendant la période du confinement. Au moment de lancer ledit tournoi le 4 mai 2020, des jeunes filles ont brandi les pancartes qu'elles avaient préparées de leur plein gré.

29. Il affirme aussi que les photos qui ont circulé sur les réseaux sociaux ont été publiées par les jeunes filles elles-mêmes.

VII. DECLARATIONS DES JEUNES FILLES ATHLETES RENCONTREES A L'ACADEMIE CAMP NOU

30. Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH s'est aussi entretenu avec *quatre* (4) jeunes filles en formation à l'*Académie Camp Nou*.

31. L'une d'entre elles est âgée de *seize* (16) ans. Il s'agit de la mineure avec laquelle Yves JEAN BART a réalisé une entrevue avec les mains sur ses épaules pendant plus de *sept* (7) minutes, soit toute la durée de l'entrevue. *Deux* (2) autres sont âgées de *vingt-et-un* (21) ans et *une* (1) autre de *vingt-deux* (22) ans. Elles ont été accueillies au centre respectivement en 2011, 2013 et 2018.

32. Ces jeunes filles ont affirmé que, depuis leur admission audit centre, elles n'ont jamais été victimes d'agressions sexuelles. Elles ont donc rejeté les accusations portées contre le président Yves JEAN BART qu'elles considèrent comme un père.

33. Elles croient que leur avenir dans le football peut être hypothéqué en raison de ce scandale.

34. Au moins *une* (1) d'entre elles estime qu'il s'agit de manipulations politiques en raison du fait qu'Yves JEAN BART ait encore été réélu président à la tête de la Fédération.

35. Pour sa part, la mineure apparue dans la vidéo-entrevue qui circule sur les réseaux sociaux a affirmé au RNDDH que ses rapports tant avec l'Académie qu'avec la Fédération, sont basés sur le respect. Les allégations à l'égard du président qui a toujours eu envers elle, une affection toute paternelle, la mettent en difficulté car il s'agit de sa carrière qui est aujourd'hui en jeu. Elle affirme aussi être psychologiquement affectée par ce scandale.

VIII. DECLARATIONS D'UNE ANCIENNE JOUEUSE DE FOOTBALL

36. YVROSE EDMOND, joueuse de football ayant prêté ses services à plusieurs équipes dont *Aigle d'or* avant de mettre fin à sa carrière en 2010, estime que face à la situation actuelle, il y a un blocage qui risque de porter de graves préjudices au football féminin et de ternir son image.

37. Selon elle, les filles en formation au centre ayant été rudement affectées par ces allégations les concernant directement et le président JEAN BART, sont sous le choc. Elles devront suivre une thérapie psychologique.

38. Le président Yves JEAN BART a toujours eu envers elle un comportement rectiligne et correct. Cependant, elle se rappelle que lors d'un match de football au *Stade Sylvio Cator* entre l'Association Sportive des *Tigresses* (AS *Tigresses*) et *Aigle d'or*, une joueuse alors âgée de *vingt-deux* (22) ans a été critiquée pour sa mauvaise performance et le public la huait, disant que le président Yves JEAN BART était responsable de cette mauvaise performance.

IX. DECLARATIONS DES JOURNALISTES SPORTIFS

39. Au moins *un* (1) des journalistes sportifs rencontrés dans le cadre de cette enquête estime qu'Yves JEAN BART, adulé par les jeunes filles en formation au centre, est considéré comme un père. Ces jeunes filles respectent ce dernier et mettent en pratique ses conseils. Par exemple, lorsqu'elles sont en rébellion, souvent c'est le président qui les ramène sur la voie de l'entente et les encourage à reprendre les entraînements.

40. Les *trois* (3) autres journalistes ont affirmé au RNDDH n'avoir pas été surpris par le scandale en raison des nombreuses rumeurs - dont plusieurs ont donné lieu à des blagues salaces - qui circulaient déjà et dénonçaient le comportement des dirigeants de l'*Académie Camp Nou*. Ils estiment qu'Yves JEAN BART s'est à chaque fois arrangé pour avoir sous sa coupe, les victimes. Tel est le cas par exemple d'une jeune joueuse de football³ qui a été victime d'abus sexuels de la part du président Yves JEAN BART. Elle a, par la suite intégré le ranch où elle a travaillé un certain temps avant de laisser définitivement le pays.

41. Selon eux, le président Yves JEAN BART est considéré, à la *Croix-des-Bouquets*, comme un chef à qui rien ne peut être refusé. Or, l'*Institut du Bien-être Social et de la Recherche* (IBESR) ne s'est jamais préoccupé de la situation des mineurs-es qui sont en formation au centre.

42. De plus, ils dénoncent le fait que généralement, les joueuses en formation au centre font partie de l'équipe de football AS *Tigresses* appartenant à Yves JEAN BART et actuellement dirigée par Margarette C. GRAAM.

43. Pour ces journalistes sportifs, plusieurs personnalités du pays évoluant dans la sphère du football, sont au courant de ces pratiques de marchandage sexuel contre avantages entre les dirigeants de clubs et les jeunes. Ces pratiques constituent en fait un secret de polichinelle. Cependant, elles ne sont jamais dénoncées car, nombreuses sont les personnes influentes, impliquées dans la perpétration de ces actes.

44. Dans ce contexte, les mineures étant plus vulnérables, il ne fait aucun doute qu'elles soient aussi victimes de ces pratiques. Des entraîneurs de football ainsi que des journalistes, lors d'échanges privés ont souvent discuté de cas d'abus sexuels perpétrés dans le centre et du fait que des mineures étaient des fois autorisées à sortir la nuit avec Yves JEAN BART qui les emmenait au local de la *Radio Galaxie*, souvent sans chauffeur ou même un agent de sécurité pour les chaperonner.

45. De plus, ils ont affirmé que la *Fédération Internationale de Football Amateur* (FIFA) avait été informée du dossier bien avant la parution de l'article dans le journal anglais *The Guardian*. Il est bruit qu'*un* (1) des délégués qui avaient été touchés par le dossier s'est empressé d'appeler Yves JEAN BART pour lui assurer son soutien indéfectible, au cas où les choses venaient à se détériorer. Il s'agit pour ces journalistes d'une attitude incorrecte parce qu'elle laisse supposer que ce délégué compte faire de Yves JEAN BART son obligé pour la vie.

³ Le nom de la victime en question n'est pas dévoilé par le RNDDH

46. Par ailleurs, ils avancent que le président de la Fédération, Yves JEAN BART peut facilement manipuler l'opinion publique. A titre d'exemple, ils ont souligné qu'à l'*Hôtel le Plaza*, seuls les journalistes acquis à sa cause ont été invités à la conférence de presse donnée le 6 mai 2020 au cours de laquelle il a démenti les allégations de viols sur mineures et d'exploitation des corps des jeunes filles.

47. Ils sont convaincus que les joueuses ne sont pas en mesure de témoigner tant qu'elles sont sous le contrôle d'une FHF dirigée par leur bourreau et ses acolytes.

48. Concernant la vidéo dans laquelle une jeune fille affirme avoir été obligée d'abandonner le centre parce qu'elle subit des harcèlements sexuels continus, les journalistes ont affirmé au RNDDH qu'il s'agit d'une ancienne joueuse⁴ des U20 et de l'équipe nationale qui a toujours attiré l'attention sur les comportements inacceptables des responsables du centre.

49. Ces journalistes sportifs estiment que le président Yves JEAN BART devrait se mettre à l'écart de la Fédération en vue de permettre à la justice de mener son enquête en toute objectivité, car il s'agit de mineures placées sous la responsabilité de la FHF. Et, puisqu'il s'agit d'une personnalité ayant pu impunément violer des jeunes filles pendant plusieurs années, selon les informations relatées dans l'article, la justice devrait étendre son enquête à toute l'équipe de la FHF.

50. Le journaliste Romain MOLINA a de son côté affirmé au RNDDH dévoiler sous peu, des informations relatives aux victimes, qui, selon lui sont nombreuses. Malgré les demandes pressantes de l'organisation, il n'a pas voulu partager avec elle des informations précises les concernant. Cependant, il a promis de demander aux organisations internationales qui assistent les victimes, d'entrer en contact avec le RNDDH si elles le désirent.

X. DECLARATIONS DE RESPONSABLES DE CLUBS DE FOOTBALL

51. Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH s'est entretenu avec *un* (1) ancien responsable et *trois* (3) responsables de clubs de football.

52. *Un* (1) de ces responsables de clubs a déclaré que les allégations portées à l'encontre du président Yves JEAN BART sont des manœuvres politiques de ses adversaires qui tentent de ternir l'image du football haïtien et la réputation du président de la FHF particulièrement. Toutefois, il croit que c'est à la Justice qu'il revient de mener son enquête et de faire la lumière autour de ce dossier.

53. Cependant il estime que Yves JEAN BART peut avoir n'importe quel type de relation avec les jeunes joueuses ayant atteint leur majorité. C'est d'ailleurs en ce sens qu'il a affirmé au RNDDH qu'Yves JEAN BART a *un* (1) enfant d'une ancienne joueuse.

54. *Un* (1) autre de ces responsables de clubs de football estime que les joueurs-euses qui se trouvent aujourd'hui en formation à la *Croix-des-Bouquets* risquent d'être victimes de toutes sortes d'abus, et pas seulement d'abus sexuels. Il parle en ce sens, de népotisme, de favoritisme et des violations de droits humains susceptibles de découler des conditions dans lesquelles les jeunes vivent à l'*Académie Camp Nou*.

⁴ Le nom de la victime en question n'est pas dévoilé par le RNDDH

De plus, il est possible, selon lui, que le président de la FHF soit impliqué dans des cas d'agressions sexuelles car, il a entendu des rumeurs concernant au moins une ancienne joueuse⁵ du *Club Surprise* qui au cours des années 2000, était connue comme étant la copine du président. Par la suite, elle a été accueillie au club *AS Tigresse*. Il présente aussi le président Yves JEAN BART comme quelqu'un qui s'est à maintes reprises vanté auprès de ses amis de ses prouesses sexuelles.

55. Par ailleurs, les *quatre* (4) responsables de clubs rencontrés dans le cadre de cette affaire estiment que le président Yves JEAN BART a fait preuve d'un manque de professionnalisme flagrant et de non-respect du protocole lorsque, dans le cadre d'une entrevue, il a passé son bras autour du cou de la mineure pendant plus de *sept* (7) minutes.

56. Ils ont aussi reconnu que les accusations portées contre Yves JEAN BART sont très graves. Et, les victimes étant mineures ou jeunes adultes, elles n'ont pas la maturité de tenir tête aux pressions qu'elles pourraient subir de Yves JEAN BART et de ses acolytes. Les parents des victimes n'ont pas, pour la plupart, les moyens nécessaires pour prendre soin de leurs enfants, encore moins, les aider à se préparer pour une carrière dans la discipline du football. Il s'agit de conditions qui vulnérabilisent les jeunes joueuses et risquent de les faire accepter l'inacceptable.

57. Par ailleurs, au moins *un* (1) des responsables de clubs féminins a affirmé au RNDDH que les pratiques d'avantages contre faveurs sexuelles perdurent depuis de longue date, dans les clubs féminins.

XI. COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS

58. Dans le cadre de cette enquête, le *Réseau National de Défense des Droits Humains* (RNDDH) s'est entretenu avec le président de la FIH ainsi que *vingt-cinq* (25) autres personnes évoluant dans le secteur du football dont *sept* (7) ont requis l'anonymat. Elles sont cadres de la FHF, Joueuse de football, dirigeants de clubs de football et journalistes sportifs.

59. Le RNDDH souligne à l'attention de tous que, même si plusieurs personnes ont présenté Yves JEAN BART comme un homme qui s'est toujours comporté avec respect vis-à-vis des jeunes filles tant en formation au centre qu'au niveau de l'équipe de football *AS Tigresses*, elles sont aussi nombreuses, celles qui ont affirmé n'avoir pas été surprises par les dénonciations, le président de la FHF étant un homme puissant qui a été à plusieurs reprises éclaboussé par des scandales sexuels impliquant des jeunes joueuses de son équipe de football *AS Tigresses*.

60. Le RNDDH rappelle que les victimes potentielles de ce grand scandale sont des mineures qui, dans l'intérêt supérieur de l'enfant – consacré par l'article 20.1 de la Convention relative aux droits de l'Enfant ratifiée par Haïti - méritent toute la protection des autorités étatiques et l'accompagnement de la société. Cet article est ainsi libellé : « *Tout enfant qui est temporairement ou définitivement privé de son milieu familial ... a droit à une protection et une aide spéciales de l'Etat.* »

⁵ Le nom de la victime en question n'est pas dévoilé par le RNDDH

61. De plus, il convient de rappeler qu'il est du devoir des autorités étatiques de tout mettre en œuvre en vue d'éviter que des mineurs-es soient victimes d'abus sexuels. En effet, l'article 19, alinéas 1 et 2 de la Convention susmentionnée stipule que : *« Les Etats parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toute forme de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle, pendant qu'il est sous la garde de ses parents ou de l'un d'eux, de son ou ses représentants légaux ou de toute autre personne à qui il est confié »*. *« Ces mesures de protection doivent comprendre, selon qu'il conviendra, des procédures efficaces pour l'établissement de programmes sociaux visant à fournir l'appui nécessaire à l'enfant et à ceux à qui il est confié, ainsi que pour d'autres formes de prévention, et aux fins d'identification, de rapport, de renvoi, d'enquête, de traitement et de suivi pour les cas de mauvais traitements de l'enfant décrits ci-dessus, et comprendre également, selon qu'il conviendra, des procédures d'intervention judiciaire. »*

62. Pour leur part, les jeunes adultes doivent aussi être protégées car, placées sous la responsabilité de la FHF depuis leur minorité, le président de la FHF avait autorité sur elles et aurait pu facilement les utiliser à des fins sexuelles ou à d'autres fins tout aussi inavouables. C'est la raison pour laquelle le RNDDH juge inadmissible que des dirigeants de clubs s'imaginent pouvoir entretenir avec les jeunes adultes, des relations autres que celles d'un supérieur hiérarchique et de son subordonné.

63. Après les avoir rencontrées, le RNDDH estime que les jeunes filles actuellement en formation à l'Académie Camp Nou sont maintenues dans un état d'esprit tel qu'elles croient que si Yves JEAN BART n'est plus à la tête de la FHF, elles ne pourront suivre leur carrière dans le football. Le président de la FHF croit lui aussi que son absence de l'institution risque de la faire s'écrouler.

64. En ce sens, le RNDDH regrette que la FHF ne se soit pas immédiatement démarquée du scandale éclaboussant son président, en promettant de collaborer avec l'institution judiciaire en vue de lui permettre de faire son travail pour que lumière soit faite autour de ce dossier.

65. Aujourd'hui, les jeunes filles à l'Académie Camp Nou et certaines autres personnalités qui rejettent les accusations portées contre Yves JEAN BART, confondent allègrement la Fédération et son président. C'est pourtant ce comportement qui risque de faire s'effondrer la Fédération car, jusqu'à date, les accusations d'abus sexuels sont portés contre Yves JEAN BART seulement. Et, même si certaines autres personnalités de la Fédération sont aussi pointées du doigt, le RNDDH croit que l'enquête sur l'implication du président de la FHF dans la perpétration des actes qui lui sont imputés doit être menée avec sérénité.

66. Le RNDDH regrette aussi que l'Institut du Bien-être Social et de la Recherche (IBESR) n'ait jamais été intéressé par le sort des mineurs-es en formation à l'Académie Camp Nou. Cependant, aujourd'hui, il ne fait aucun doute que ces mineurs-es doivent bénéficier de l'Institut du Bien-être Social et de la Recherche (IBESR), du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique ainsi que de la Brigade de Protection des Mineurs-es (BPM) de séances intensives de travail en vue de les mettre en confiance d'une part, et de leur faire comprendre d'autre part, que la FHF ne se résume pas à son président qui n'a pas à entretenir avec elles une relation Père-filles.

67. Des journalistes sportifs et des dirigeants de clubs de football ont admis que des pratiques de marchandages sexuels contre avantages, sont courantes dans le secteur. Le RNDDH regrette en ce sens

que ces informations aient totalement échappé à l'IBESR, au *Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique* et à la BPM

68. A côté de toutes ces considérations et tenant compte tant des déclarations faites au RNDDH que du nombre de personnes ayant requis l'anonymat par convenances personnelles et/ou par crainte de représailles, le RNDDH est convaincu que le président la FHF, Yves JEAN BART ainsi que son cartel peuvent faire de l'ombre à une enquête judiciaire impartiale.

69. Fort de ce qui précède, le RNDDH recommande :

- A Yves JEAN BART de s'écarter de la présidence de la FHF pour que l'enquête judiciaire soit menée en toute sérénité ;
- A l'IBESR d'établir, avec le *Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique*, une stratégie continue d'évaluation de l'*Académie Camp Nou* en vue :
 - de superviser les conditions générales de vie et d'apprentissage des mineurs-es et jeunes adultes qui y sont gardés en formation ;
 - de mettre à la disposition des mineurs-es et des jeunes adultes du centre, des psychologues et d'autres travailleurs-euses de sciences humaines appelés à les accompagner.
- A la *Brigade de protection des mineurs-es* (BPM) de mener son enquête en vue :
 - d'identifier les victimes ainsi que les complices ou toutes autres personnes impliquées dans ces cas de violences sexuelles ;
 - de transférer les résultats de l'enquête aux autorités judiciaires pour que toute la lumière soit faite autour de ce dossier.
- Au *Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique* d'intervenir en vue de :
 - réguler les relations entre les dirigeants de clubs et les joueurs-euses ;
 - d'établir une procédure de plainte anonyme.